

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|   |                            |  |  |
|---|----------------------------|--|--|
| Nom de l'exploitant<br>Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc. | Numéro de permis<br>764012 | Date d'inspection<br>Le 23 avril 2025    |  |
| Nom de l'établissement<br>Halte scolaire Carrefour de la jeunesse               |                            | Numéro de téléphone<br>(506) 263-5035    |  |
| Adresse<br>54 avenue 21 lème Edmundston NB E3V 2B9                              |                            |  |  |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Geneviève Abud     |                            | Titre du poste<br>Inspecteur/Inspectrice |  |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  | Règlement    | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|--------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. | 24(1)(b)(ii) | 30 avr. 2025                   | 23 avr. 2025                        |
| Commentaires : Il manque l'adresse de médecin dans 3 dossiers. Celle-ci a été ajoutée lors de ma visite.  |              |                                |                                     |

|  |
|--|
| <p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Inspection de la halte faite le 23 avril 2025 en p.m.<br/>Le ratio est respecté lors de ma visite.<br/>J'observe des jeux libres, un temps pour la collation, du bricolage, certains enfants jouent aux cartes avec les éducatrices.<br/>Les enfants ne vont pas à l'extérieur puisqu'il pleut lors de mon inspection.<br/>Le parc de l'école est habituellement utilisé.<br/>L'exploitante m'informe qu'il y a une formation prévue le 3 juin 2025 pour une éducatrice et une nouvelle employée. Un suivi sera fait.<br/>La halte est conforme aux exigences la loi sur les services à la petite enfance.<br/>Le renouvellement du permis est recommandé</p> |
|--|

original signé par  
Geneviève Abud

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 avril 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Claudette Lebel

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 avril 2025

\_\_\_\_\_  
Date